



**Rapport du Conseil Communal
au Conseil Général à l'appui d'une demande
de crédit pour les travaux de la 4^{ème} étape du PGEE
(mesure 1.2 du Plan Général d'Evacuation des Eaux
Route des Longschamps, Passage des Longschamps
et des Fins, partie Sud de la Rue du Collège)**

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Introduction

En février 2003, le Conseil général a voté un crédit d'étude en vue de la réalisation de la première étape du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Ces études ont permis de définir un programme intentionnel des travaux à court et moyen terme qui s'inscrit dans le cadre du programme projeté par le PGEE, avec un rythme adapté aux opportunités et aux contraintes budgétaires communales.

A ce jour, des travaux de mise en séparatif des rues des Chasses-Peines, Verger l'Écuyer et Marnière (situées au Nord-Est de la commune), ainsi que la Rue de la Croix d'Or et la Route cantonale du Brel, avec le passage de la canalisation sous la voie ferrée de BLS, avec le raccordement à la conduite de la Châtellenie de Thielle, ont été réalisés.

En septembre 2015, l'État de Neuchâtel nous a fait part de son intention de procéder à la pose d'un revêtement phono absorbant sur la RC 172 (Rte du Brel et Route des Longschamps) dès 2016 que les riverains demandent avec insistance depuis des années.

Le Conseil communal a demandé au Canton de repousser ces travaux d'une année ou deux et ses services sont entrés en matière. L'Etat réalise actuellement les travaux à la Route du Brel et procédera à ceux de la Route des Longschamps en 2018.

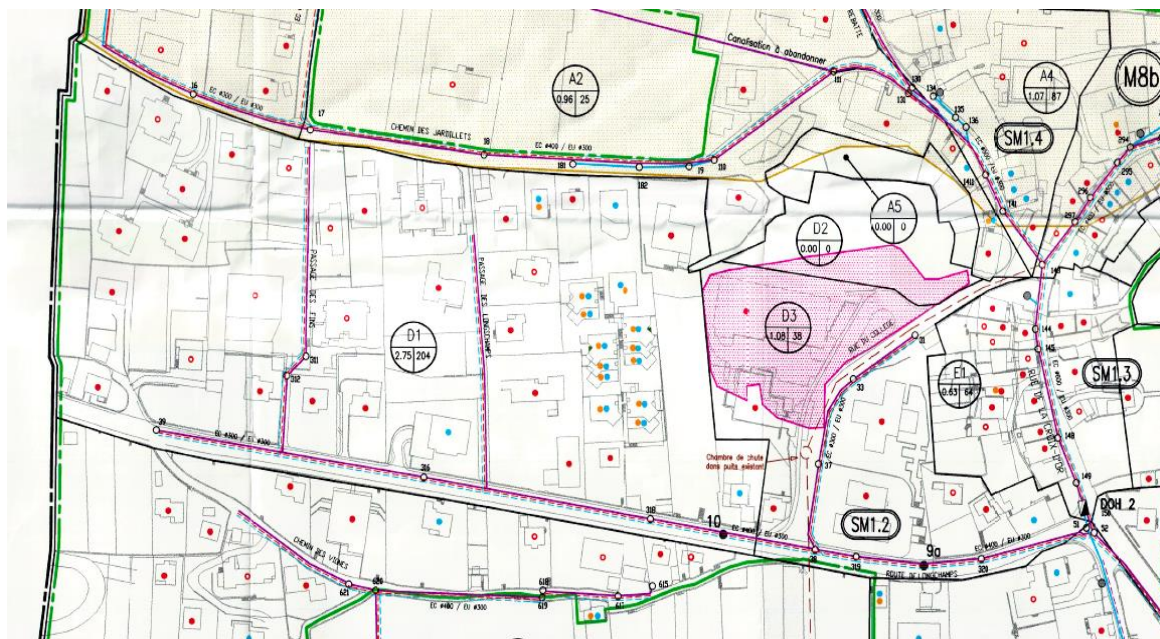
Pour des raisons financières et économiques (partage de divers coûts), le Conseil communal vous propose donc de réaliser cette quatrième étape de notre PGEE en 2018.

Evacuation des eaux usées et des eaux claires (compte autoporteur 72000 MCH2)

Actuellement, la Rue des Longschamps est équipée d'un collecteur d'eaux mixte (système unitaire) DN 300 et 400 en ciment qui a été inspecté avec une caméra en 2015. Son état général ne permet pas d'envisager de le conserver tel quel pour l'évacuation des eaux usées car il n'apporte plus les garanties d'étanchéité et présente des défauts structurels importants.

Pour le maintenir dans sa fonction d'évacuation des eaux usées, il devrait être chemisé, ponctuellement réparé et remplacé sur certains tronçons. Par ailleurs son diamètre étant insuffisant pour l'évacuation future des eaux claires sans mise en charge pour des pluies de temps de retour 5 ans, il n'est également pas adapté à cette fonction.

En outre, vu sa situation actuelle, sous l'axe de la voie Nord de la Rue des Longschamps, et l'ensemble des autres conduites à renouveler (eau potable, gaz et batteries électriques, etc.) son maintien n'est pas envisageable.



Réseau d'eau potable (compte autoporteur 71000 MCH2)

Route des Longschamps : la conduite existante est en fonte grise DN 100mm, elle est très vétuste et cède plusieurs fois par année, ce qui nous oblige à procéder à des réparations coûteuses.

Elle sera remplacée par une nouvelle conduite en fonte ductile de DN 150mm. Pour des raisons de protection contre le gel, cette dernière sera posée à une profondeur minimale de 1,00 m sur tuyau et enrobée de sable, en fouille commune.

Route du Brel : la conduite existante est en fonte ductile DN 150 et elle est en généralement en bon état. Un tronçon d'env. 85.0m (Brel 13 à 21) est à remplacer, car ce tronçon est le seul restant en DN 100 mm entre le haut et le bas du village et est vétuste. Ce sous dimensionnement local par rapport au solde de la conduite sur la route du Brel péjore de manière importante le débit en direction du réseau inférieur. Elle sera remplacée par une nouvelle conduite en fonte ductile de DN 150 mm. Toutes les capes de vannes sont à changer car elles ne sont pas réglables en hauteur et sont bétonnées.

Les travaux seront réalisés avant la pose de la couche de roulement et les introductions des immeubles seront contrôlées et au besoin remplacées (aux frais des propriétaires).

Réseaux d'électricité

Sur la base du projet établi et à charge de Viteos, il apparaît que les câbles d'alimentation électrique basse tension existants doivent être remplacés. En conséquence, un nouveau concept d'alimentation est projeté. Pour cela, il est prévu la pose d'une batterie de tubes PE de DN 80 à 150 mm posée en fouille commune avec les autres Services. Les tubes seront mis en place à une profondeur de 80 cm (sur tubes) et enrobés de sable. De nouveaux câbles d'alimentation seront tirés dans les tubes PE.

Eclairage public (EP)

Une réfection complète du câblage à la Route des Longschamps est indispensable au vu de son état. En plus, nous sommes dans l'obligation de séparer l'EP du réseau de Viteos. Il est donc prévu de mettre en place un nouveau tube PE DN 80 pour tirer le nouveau câble. Le tube, posé à une profondeur de 80 cm (sur tube) sera enrobé de sable et sera mis en place avec la batterie électrique (Viteos).

Au total, 20 mâts équipés de luminaires LED seront installés. Les armoires de commande seront remplacées et communes avec la BT Viteos avec des compartiments séparés. Les points lumineux existants de la Route de Longschamps seront réutilisés sur la Route du Brel.

Cet investissement aura une très légère incidence sur le compte 61500 «routes communales».

Services tiers

Gaz : Viteos prévoit le remplacement et l'augmentation de diamètre de la conduite BP en acier DN 200mm sur toute la longueur de la Rue des Longschamps par une conduite en PE DN 225 mm.

Electricité : Groupe E prévoit le renforcement du réseau électrique moyenne tension entre les stations du Chemin des Vignes et de la Rue des Jardillets par la pose de deux nouveaux tubes PE 60 mm et 120 mm dans lesquels seront tirés de nouveaux câbles. Ces tubes seront mis en place en fouille commune avec l'électricité BT.

Télévision : Video2000 ne procédera à aucune adaptation de son réseau dans le cadre des travaux projetés.

Téléphonie : Swisscom ne procédera à aucune adaptation de son réseau dans le cadre des travaux projetés.

Chaussée

Le gabarit actuel de la chaussée de la Route des Longschamps est composé d'un trottoir au nord d'environ 1,00 m, de voies de circulation de 7,00 m et d'un trottoir sud de 2,00 m. Le trottoir au Nord est actuellement peu sécuritaire en raison de son étroitesse. Il est non conforme aux normes VSS. Pour cela, il a été convenu avec le SPCH de réduire les voies de circulation, tout en restant dans des gabarits normés, afin d'avoir plus d'espace au Nord.

Le nouveau gabarit de chaussée sera donc composé d'un trottoir Nord de 1,50 m, de voies de circulation de 5,90 m et d'un trottoir piétons/cycle au Sud de 2,60 m. Le trottoir au Sud est composé d'un cheminement piétons de 1.35m et d'une piste cyclable de 1.25 m de large.

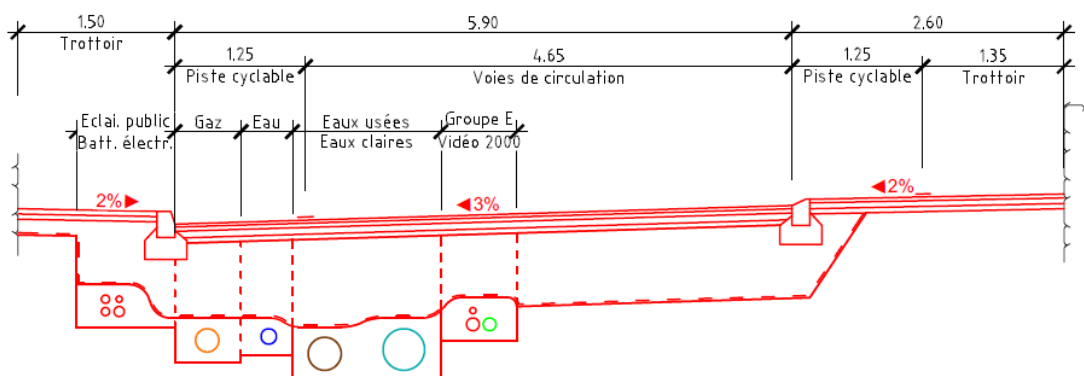
Les arrêts de bus ont été redistribués en accords avec le SPCH et transN, suivant les normes VSS, ainsi que rehaussés de 20cm pour être conforme à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). L'arrêt de bus de la Croix d'Or sera également mis en conformité.

Vue 3D passage des Longschamps

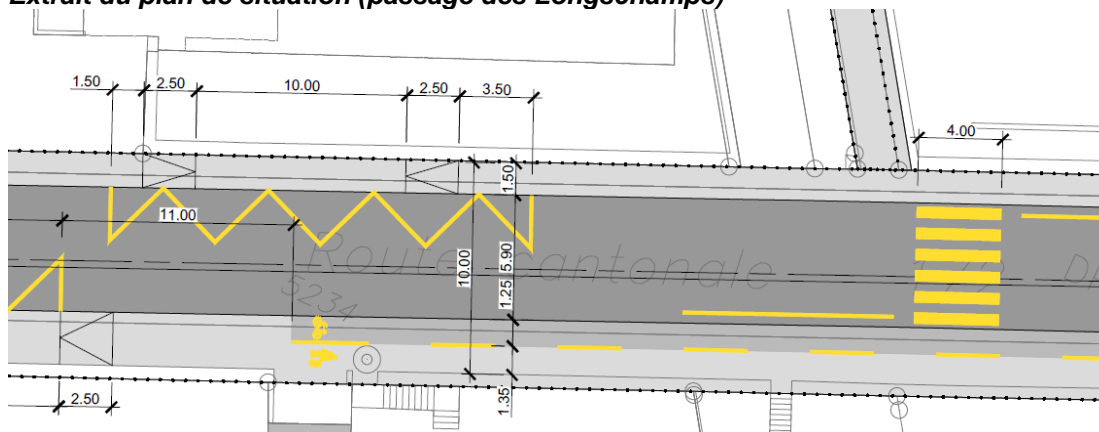


Extrait du plan de répartition des infrastructures

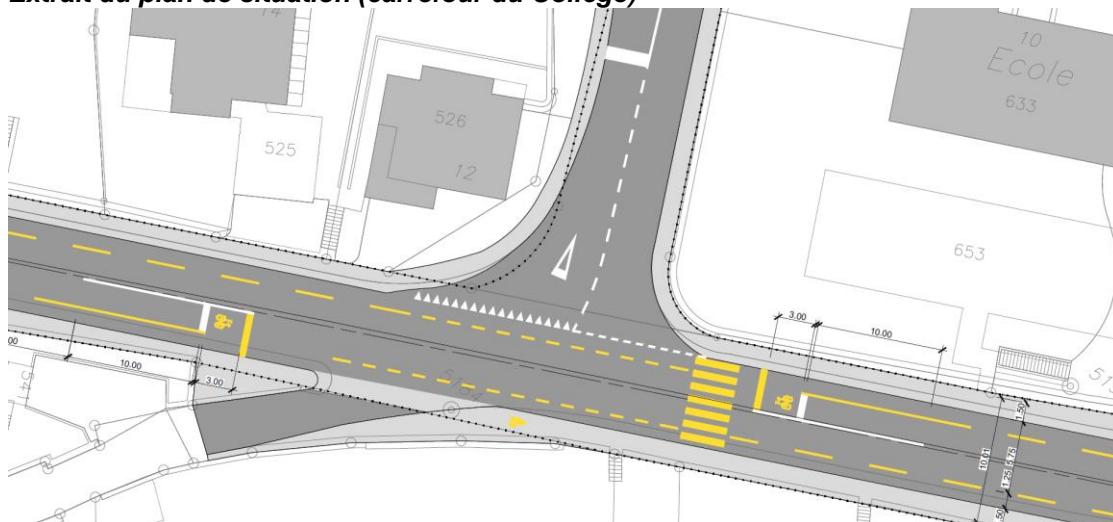
Route des Longschamps - Infrastructures



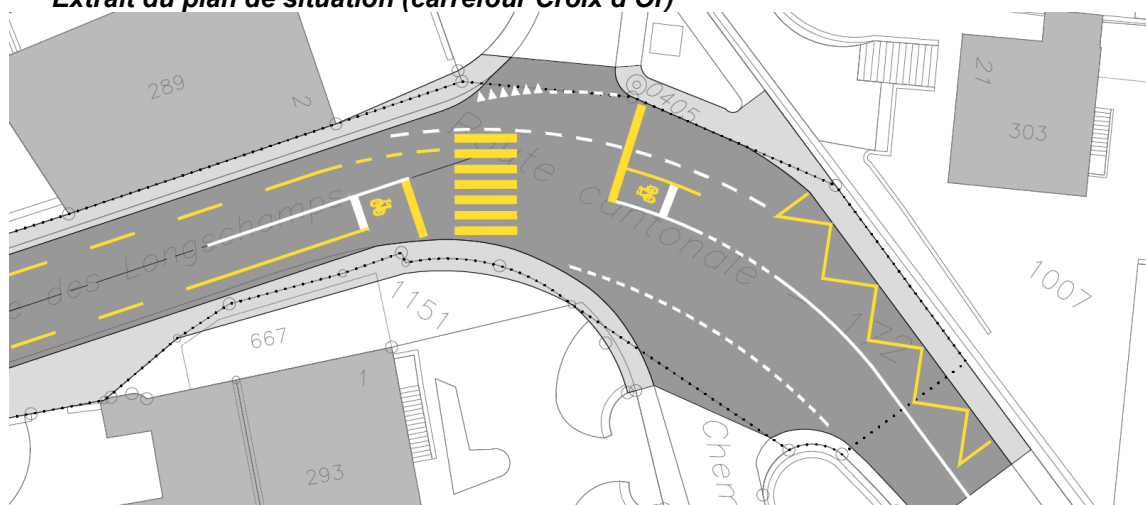
Extrait du plan de situation (passage des Longschamps)



Extrait du plan de situation (carrefour du Collège)



Extrait du plan de situation (carrefour Croix d'Or)



La réfection des trottoirs et bordures sont à la charge de la Commune alors que le renouvellement des couches d'enrobés des voies de circulation avec un tapis phono absorbant est à la charge du Canton.

Les autres éléments d'aménagement de surface, également à la charge de Commune, sont intégrés au devis général des travaux : passages piétons, rehaussement de regards et vanes.

Investissement

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts à la charge de la commune, y compris les subventions pour les riverains.

DEVIS GENERAL DES TRAVAUX		
ÉVACUATION DES EAUX CLAIRES		
Travaux de génie civil	265'000.-	265'000.-
ÉVACUATION DES EAUX USÉES		
Travaux de génie civil	260'000.-	260'000.-
RÉSEAU D'EAU POTABLE		
Travaux de génie civil – Longschamps	141'000.-	
Travaux d'appareillage – Longschamps	199'000.-	
Travaux de génie civil – Brel	16'000.-	
Travaux d'appareillage – Brel	34'000.-	
Changement des capes de vannes	20'000.-	410'000.-
ÉCLAIRAGE PUBLIC		
Travaux d'équipement	90'000.-	90'000.-
RÉFECTION DE SURFACE		
Chaussée	40'000.-	
Trottoirs	155'000.-	
Arrêts de bus	25'000.-	220'000.-
SIGNALISATION, MARQUAGE	25'000.-	25'000.-
RIVERAINS	100'000.-	100'000.-
MANDATAIRES (géomètre-ingénieurs)	175'000.-	175'000.-
DIVERS ET IMPRÉVUS	80'000.-	80'000.-
TOTAL GENERAL HT		1'625'000.-
TVA 7.7 % ARRONDIE		125'000.-
TOTAL GENERAL TTC		1'750'000.-

Une demande de subventionnement pour la mise en séparatif est en cours et elle devrait se traduire par un montant de l'ordre de CHF 85'000.-.

Les propriétaires et riverains seront invités à une séance d'information où leur seront présentés les conséquences techniques et financières de la mise en séparatif et d'un éventuel nouveau raccordement pour l'eau potable.

Conclusion

La réalisation de ces travaux permettra à notre Commune de faire des économies dans les chapitres de l'eau, de l'épuration et de l'éclairage public avec moins d'interventions sur nos conduites et sur l'équipement de l'éclairage public.

Effectuer ces travaux en même temps que l'Etat et les tiers nous permet une économie de CHF 300'000.-. De plus, notre contribution à la Station d'épuration des eaux usées devrait encore diminuer, si cette dernière n'effectue pas de gros investissements. Ceci en raison du fait que nous effectuons les travaux sur un nouveau quartier (séparation des eaux usées des eaux claires, ces dernières n'étant plus dirigées sur la STEP). Le volume d'eau à épurer est donc moindre.

Nous tenons à rappeler que les investissements dans les comptes 71000 (approvisionnement en eau) et 72000 (traitement des eaux usées) n'affecteront pas du tout les comptes de fonctionnement. Pour l'investissement au niveau de l'éclairage public dans le compte 61500 (routes communales), il n'aura qu'une influence minime.

Le Conseil communal est persuadé que tous les éléments favorables sont réunis pour réaliser cette importante étape de notre PGEE. De ce fait, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter cette demande de crédit de CHF 1'750'000.-.

Hauterive, 13 novembre 2017

Le Conseil communal

Liste d'abréviations, de sigles et de symboles

- **B: béton.**
- **HAP: hydrocarbures aromatiques polycycliques.**
- **BP: béton polymère.**
- **PE: polyéthylène.**
- **PE-HD: polyéthylène à haute densité.**
- **PE-LD: polyéthylène à basse densité.**
- **PP: polypropylène.**
- **PUR: polyuréthane.**
- **PVC: chlorure de polyvinyle.**
- **PVC-U: chlorure de polyvinyle exempt de plastifiant.**
- **DN: diamètre nominal.**
- **BT : basse tension.**
- **MT : moyenne tension**
- **HT : Haute tension**
- **CR8 Compact : Qualité du tuyau (Hautes charges).**

**COMMUNE D'HAUTERIVE
CONSEIL GENERAL**

ARRETE

Le Conseil général de la Commune d'Hauterive

Vu le rapport du Conseil communal du 13 novembre 2017,
Vu le règlement général de Commune du 29 juin 2009,
Vu le règlement communal sur les finances du 22 juin 2015,
Vu la loi sur les Communes du 21 décembre 1964,

Entendu le préavis de la Commission SI, TP, Environnement, Energie,
Entendu le préavis de la Commission financière,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Article premier : Un crédit de CHF 1'750'000.-, dont à déduire les subventions, est accordé au Conseil communal pour la réalisation de la 4^{ème} étape du plan d'évacuation des eaux usées (PGEE).

Art. 2 : La dépense sera portée au compte des investissements et amortie conformément à la loi au taux de 2% pour le PGEE (environ CHF 1'650'000.-) et 3% pour l'éclairage public (environ CHF 100'000.-).

Art. 3 : Afin de financer ledit crédit, le Conseil communal est autorisé à déroger au mécanisme du frein à l'endettement, comme l'y autorise le Règlement communal sur les finances du 22 juin 2015 (art. 5, autofinancement).

Art. 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt au financement dudit crédit.

Art. 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Hauterive, le 18 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire

P. Zürcher

C. Bill